
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ANGERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du conseil d'administration****SÉANCE DU 24 JANVIER 2023****L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE VINGT-QUATRE JANVIER,**

à 18h, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 18 janvier 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Monsieur Jean-Marc VERCHÈRE, Maire, Président, empêché.

Étaient présents : Christelle LARDEUX-COIFFARD, Richard YVON, Claudette DAGUIN, Anne-Marie POTOT, Christine STEIN, Augustine YECKE, Benoit AKKAOUI, Cécile ALLEMAN, Nicole BERNARDIN, Philippe BOURGETEAU, Emmanuel LEFÉBURE, Marie-Claire LUCAS, Antoine MASSON, Angelo TOCCO.

Étaient excusés : Jean-Marc VERCHÈRE, Sophie FOUCHER-MAILLARD, Céline VÉRON.

OBJET : Action Gérontologique - CLIC – Plateforme de répit - Adhésion à l'Association Française des Aidants (AFA) – Année 2023.

Madame la présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique gérontologique, le centre communal d'action sociale d'Angers accompagne les proches aidants angevins.

Le CCAS a choisi, depuis 2016, de nouer un partenariat avec l'Association Française des Aidants, structure nationale qui promeut et soutient la place des aidants dans la société. A ce titre, il adhère chaque année à l'association moyennant une cotisation. Pour 2023, celle-ci s'élève à 200 €.

La dépense relative à l'adhésion (200 €) sera imputée au budget annexe de l'EHPAD César Geoffray pour l'exercice 2023, au compte 6184 – concours divers.

Après avoir délibéré, le conseil d'administration valide, à l'unanimité, l'adhésion du CCAS à l'Association Française des Aidants pour l'année 2023.

Christelle LARDEUX-COIFFARD
Présidente déléguée

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20230124-DEL-2023-006-DE
Date de télétransmission : 30/01/2023
Date de réception préfecture : 30/01/2023